

RAPPORT D'ACTIVITE de la section 34 du CNU Astronomie et Astrophysique

2017

I. Compte rendu des sessions de qualification

La désignation des rapporteurs s'est faite lors de la réunion du bureau le 21 novembre 2016. La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'IAP, salle du conseil les 1^{er} et 2 février 2017

La séance du 1^{er} février commence par quelques informations générales de la présidente, en particulier sur les débats de la précédente AG de la CP-CNU sur la mise en place du suivi de carrière. Une discussion sur la position de la section 34 sur le suivi de carrière généralisé est organisée à la fin de la réunion, après la séance de qualification.

Une motion est rédigée, il est opté pour un vote électronique permettant à plus de membres de la section que ceux présents de s'exprimer (la motion est disponible sur notre site).

La section décide également de rédiger une information complémentaire à l'intention des enseignants-chercheurs qui devront remplir le dossier de suivi de carrière. Cette information vise à expliquer comment la section envisage ce nouveau dispositif et entend l'utiliser pour dresser un panorama de la discipline 'astronomie et astrophysique' dans les universités françaises.

La séance de qualification aux fonctions de maître de conférences se déroule dans de bonnes conditions, le nombre de dossiers n'étant que 77, contre 93 l'an dernier. Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité.

La séance du 2 février, restreinte aux collègues A, est consacrée aux dossiers de qualification. Après examen de tous les dossiers de demande de qualification, il est procédé au vote sur les listes de qualification : elles sont adoptées à l'unanimité.

Il est décidé de préciser les critères de qualification aux fonctions de professeur publiées sur notre site, afin d'insister sur l'implication dans l'enseignement des candidats.

Résultats des qualifications :

Maîtres de conférences :

Sur 77 inscriptions initiales:

- 57 qualifiés,
- 6 non qualifiés,
- 6 hors section,
- 8 dossiers non parvenus aux rapporteurs

Le taux de qualification est donc de 74% pour les candidatures et de 83% pour les dossiers reçus.

Sur 18 candidates (23% du total des inscriptions), 2 n'ont pas envoyé de dossier, 2 n'ont pas été qualifiées, et 2 dossiers ont été jugés hors section, 12 ont été qualifiées (66%, 75% pour les dossiers reçus)

Professeurs :

Sur 13 inscriptions initiales:

- 8 qualifiés,
- 2 non qualifiés,
- 3 dossiers non parvenus

Le taux de qualification est donc de 62% des candidatures et de 80% des dossiers parvenus.

Il y a deux candidates sur les inscriptions, toutes deux qualifiées.

II. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes d'avancement de grade et de CRCT

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni pour la désignation des rapporteurs pour la session de demandes de CRCT et les avancements de grade.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, les 22 et 23 mai 2016.

Durant la première journée, quand les deux collègues étaient présents, à la demande de la CP-CNU, une discussion sur le bilan et le devenir de la PEDR a été menée. Si la plupart des membres présents étaient favorables à une re-distribution sur l'ensemble des ECs, il n'y avait pas l'unanimité, donc en tant que section il a été décidé de ne pas se prononcer.

Dans le cas d'une distribution de la prime sans dépôt de dossier, il est proposé que l'encadrement d'au moins un étudiant soit vérifié pour l'attribution de la prime. Dans l'éventualité où la procédure est reconduite avec toujours un dépôt de dossiers et des quotas, il est remonté à l'unanimité la demande d'avoir des contingents (20/30/50) calculés sur le nombre de personnes éligibles et non pas sur le nombre de dossiers déposés. La parité McF/Pr est déjà appliquée de fait dans la section depuis qu'on évalue les dossiers de PEDR.

Avancement de grade

Le contingent local de l'observatoire de Paris, établissement à effectifs restreints est reversé dans le contingent national et banalisé, il intervient cette année dans le quota de maître de conférences à promouvoir à la hors classe. On notera donc cette année un poste de plus qu'habituellement pour les passages PR2->PR1 (3 contre 2) et PR1->PREX1 (2 au lieu d'1). On remarquera aussi le faible taux de dossiers de professeurs PR1 postulant à la classe exceptionnelle.

Le nombre de promotions disponibles pour la section est, en 2016, réparti comme suit :

| Avancement de grade | Nombre de promotions CNU en 2017 | Nombre de promovables (nombre de femmes) | Nombre de dossiers parvenus (nombre de femmes postulant) |
|---------------------|----------------------------------|--|--|
| MCF CN vers HC | 3 | 39 (10) | 13 (0) |
| PR2 vers PR1 | 2 | 21 (2) | 8(1) |
| PR1 vers PREX1 | 1 | 28 (6) | 10(2) |
| PREX1 vers PREX2 | 1 | 14 (2) | 6(0) |

CN : classe normale ; HC : hors classe ; PR2 : professeur 2^{ème} classe ; PR1 : professeur 1^{ère} classe ; PR EX1 : professeur classe exceptionnelle 1^{er} échelon ; PR EX2 : professeur classe exceptionnelle 2^{ème} échelon.

Le détail de la répartition des postes communiqué par le ministère est le suivant :

| | Candidats | Possibilités de promotions | | |
|-------------------|-----------|-------------------------------------|-------|-------------------------------------|
| | | dans établis à effectifs restreints | Total | dont établis à effectifs restreints |
| Section 34 | | | | |
| Accès à MCF HC | 3 | 3 | 0,6 | |
| Accès à PR 1C | 0 | 2 | 0,0 | |
| Accès à PR CE1 | 1 | 1 | 0,0 | |
| Accès à PR CE2 | 0 | 1 | 0,0 | |

Les personnes promues sont :

MCF HC : Marcel Carbillet, Marc Fouchard, Pierre Hily-Brandt,

PR1C : Sébastien Charnoz, Richard Monier

PR CE1 : Benoît Mosser

PR CE2 : Michel Rieutord

C.R.C.T. (congrés pour recherche et conversion thématique)

La section a disposé de 6 mois (un semestre à attribuer) pour 2 demandes seulement de maîtres de conférences. On peut penser que les ECs se découragent à postuler du fait du peu de semestres accordés. Le CRCT devrait être un droit au congé sabbatique, comme cela se pratique dans de nombreux pays.

Après rappel des critères de la section (qualité scientifique du dossier, pertinence et urgence du projet, autre CRCT ou décharges déjà obtenus), les demandes sont analysées. Un semestre est attribué à Alice Toppani.

III. Compte rendu de la session d'avis sur les demandes de PEDR

Le bureau de la section 34 du CNU s'est réuni le 16 juin 2017 pour la désignation des rapporteurs pour la session de demandes des PEDR.

La section 34 du CNU s'est réunie en session plénière à l'Observatoire de Paris, salle du Conseil, le 14 septembre 2017

Pour chaque rubrique de la demande, une liste de critères avait été élaborée lors de la précédente campagne et mise en ligne, l'évaluation des dossiers s'est faite conformément à ce document.

15 demandes de collèges A et 12 demandes de collèges B ont été examinées. Il faut noter, et déplorer, une seule demande féminine (collège A) sur l'ensemble de 27 demandes.

Après examen des dossiers des maîtres de conférences puis de professeurs, ces derniers ont été classés selon la répartition demandée par le ministère, l'effectif féminin étant donné entre parenthèse:

- dans les 20% premiers meilleurs dossiers : 2 (1) professeurs et 3 maîtres de conférences
- dans les 30% suivants : 5 professeurs, 3 maîtres de conférences
- dans les 50% suivants : 8 professeurs, 6 maîtres de conférences.

IV. Session de suivi de carrière

Le bureau de la section s'est réuni le 22 juin 2017 pour distribuer les 17 dossiers reçus. Le nombre de dossiers correspond à un taux de réponse d'environ 80% de l'effectif concerné par le suivi de carrière cette année.

La section s'est réunie le 13 septembre 2017 pour l'analyse des dossiers

La section n'a pas ressenti la nécessité d'un message au candidat distinct de celui adressé conjointement à l'établissement et au candidat.

Dans certaines situations récurrentes sur plusieurs dossiers d'un même établissement, le même message a été rajouté afin que le problème rencontré soit traité dans sa globalité.